



## DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION

### DOCUMENTS A FOURNIR

- Dossier CERFA complété
  
- Fiche complémentaire pour les autres demandeurs le cas échéant
  
- Dossier de Diagnostic Technique** en cours de validité qui comprend :
  - LE DPE** (Diagnostic de Performance Energétique)
  - LE CREP** pour les logements d'avant janvier 1949 (Constat de Risque d'Exposition au Plomb)
  - L'ESRIS** (Etat des Servitudes 'Risques' et Informations sur les Sols) ou ERNMT/ERP en cours de validité
  - L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ** si l'installation a plus de 15 ans (En remplacement il peut être fournit un état de l'installation intérieur de gaz réalisé depuis moins de 6 mois dans le cadre de la vente du logement **ou** un certificat de conformité établi depuis de moins de 6 ans établi par un organisme agréé par le ministre chargé de l'industrie )
  - L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ÉLECTRICITÉ** si l'installation électrique a plus de 15 ans (En remplacement il peut être fournit un état de l'installation intérieur de l'électricité réalisé depuis moins de 6 mois dans le cadre de la vente du logement **ou** une attestation de conformité relative à la mise en conformité ou à la mise en sécurité de l'installation électrique délivrée depuis moins de 6 ans par un organisme agréé )
  
- L'ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE**

Annuaire des diagnostiqueurs certifiés par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement: <http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr/index.action>